



150 ans d'action humanitaire

**Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Sydney (Australie), novembre 2013



FR

CD/13/4.1

Original : anglais

Pour information

**CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Sydney, Australie
17-18 novembre 2013

**Mise en œuvre de la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2011
(Vers l'élimination des armes nucléaires)**

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

**Document préparé par
le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en consultation avec les Sociétés
nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Genève, octobre 2013

**Mise en œuvre de la
résolution 1 du Conseil des Délégués de 2011
(Vers l'élimination des armes nucléaires)**

Évolution du débat sur le désarmement nucléaire depuis 2011

Plusieurs éléments nouveaux sont intervenus depuis l'adoption de la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2011 (Vers l'élimination des armes nucléaires). Au niveau multilatéral, les conséquences humanitaires des armes nucléaires sont de plus en plus reconnues et débattues par les États. La Conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, accueillie par le gouvernement norvégien les 4 et 5 mars 2013, a réuni 127 États. Elle a marqué une étape significative dans la mesure où il s'agissait de la première réunion multilatérale consacrée aux effets immédiats et durables des armes nucléaires et aux problèmes liés à l'assistance aux victimes de ces armes.

En outre, plus de 80 pays ayant assisté aux réunions préparatoires de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 (TNP, du 22 avril au 3 mai 2013) ont signé une déclaration dont le représentant de l'Afrique du Sud a donné lecture. Dans cette déclaration, les pays se sont dits vivement préoccupés par les « conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire » qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et ont affirmé que ces conséquences devaient être au cœur de toutes les délibérations sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. La déclaration faisait spécifiquement référence à la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2011 et soulignait les souffrances humaines incommensurables qui pourraient résulter de l'emploi d'armes nucléaires, ainsi que leurs incidences pour le droit international humanitaire. Elle s'inscrivait dans le droit fil des interventions de la Suisse en 2012 à la réunion préparatoire du TNP (au nom de 16 pays) et à l'Assemblée générale des Nations Unies (au nom de 35 pays), qui elles aussi soulignaient les conséquences des armes nucléaires sur le plan humanitaire.

Le Groupe de travail des Nations Unies à composition non limitée visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (Groupe de travail à composition non limitée) a été établi en 2012 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour élaborer des propositions dans cette optique. Il s'est réuni en mai, juin et août 2013. Le groupe a aussi discuté des armes nucléaires sous l'angle de leurs conséquences humanitaires et des questions de droit international humanitaire (DIH) que soulève leur emploi. Ces aspects devraient également être abordés lors de la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 26 septembre 2013 à New York.

Ces éléments nouveaux sont autant de signaux positifs indiquant que le débat sur les armes nucléaires est en cours de recadrage sur le plan humanitaire. Les discussions sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et sur les questions de DIH liées à leur emploi devraient probablement se poursuivre. En guise de suivi à la réunion de mars 2013 convoquée par la Norvège, le gouvernement mexicain accueillera une deuxième conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires en février 2014. De plus, les États et les organisations concernées devraient relayer les préoccupations et les messages concernant les armes nucléaires dans le cadre des travaux en cours à l'Assemblée générale des Nations Unies, au sein du Groupe de travail à composition non limitée (s'il continue à se réunir) et au sein du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015.

Efforts du Mouvement en vue de mettre en œuvre la résolution 1

Le Mouvement a déployé des efforts considérables, par l'entremise du CICR, de la Fédération internationale et de nombreuses Sociétés nationales, pour éclairer le débat sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, tant au niveau national qu'international. Plusieurs déclarations faites par les gouvernements lors des réunions susmentionnées faisaient référence à la résolution du Conseil des Délégués de 2011 et aux préoccupations du Mouvement au sujet des armes nucléaires. Le Mouvement a également participé activement à la conférence de 2013 convoquée par le gouvernement norvégien, au cours de laquelle le président du CICR ainsi que des experts du CICR et de Sociétés nationales ont pris la parole. Douze Sociétés nationales ont participé à la conférence en tant que membres de la délégation de la Fédération internationale¹, et trois Sociétés nationales (Autriche, Japon et Tuvalu) en tant que membres des délégations de leurs pays respectifs. Les messages du Mouvement sur les armes nucléaires ont également été relayés par le CICR auprès du Groupe de travail à composition non limitée et du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP. De nombreuses Sociétés nationales ont instauré un dialogue avec leurs gouvernements respectifs et les organisations nationales de la société civile sur cette question, et plusieurs mènent actuellement des campagnes pour sensibiliser le public aux préoccupations concernant les armes nucléaires.

Deux ateliers de Sociétés nationales ont été organisés pour aider le Mouvement dans ses efforts de mise en œuvre la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2011, le premier par la Croix-Rouge autrichienne en novembre 2012, et le second par la Société de la Croix-Rouge du Japon en mai 2013. Ces réunions ont été l'occasion de faire le point sur les derniers développements concernant les négociations multilatérales en matière de désarmement nucléaire et d'échanger des données d'expérience sur la mise en œuvre de la résolution 1. Les ateliers ont aussi abouti à la mise en place d'un réseau de Sociétés nationales qui s'emploient activement à faire connaître les préoccupations et la position du Mouvement sur les armes nucléaires.

D'une manière générale, la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2011 a amplement contribué à recadrer le débat sur les armes nucléaires sur le plan humanitaire. De plus, sa mise en œuvre par les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale a été capitale s'agissant de positionner le Mouvement dans les débats internationaux et nationaux. Elle a aussi contribué à sensibiliser les États, les organisations internationales et la société civile à l'expérience acquise par le Mouvement lors des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, et à la difficulté énorme qu'il y aurait à fournir une assistance humanitaire adéquate si les armes nucléaires devaient à nouveau être utilisées aujourd'hui. La résolution a enfin permis de souligner la nécessité de voir les États adopter des mesures crédibles pour faire en sorte que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, et conclure un accord international visant à les interdire et les éliminer totalement, sur la base des obligations internationales et des engagements existants.

Projet de résolution et plan d'action pour le Conseil des Délégués de 2013

La résolution 1 du Conseil des Délégués de 2011 reste la pierre angulaire de la position et du message du Mouvement sur les armes nucléaires. Le Conseil des Délégués de 2013 offre néanmoins une formidable occasion de passer en revue les éléments nouveaux intervenus au plan international au cours des deux dernières années. C'est également l'occasion pour les composantes du Mouvement travaillant sur la question de consolider et

¹ Les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays suivants : Australie, Danemark, Égypte, Irak, Japon, Liban, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, Qatar, Suède et Trinité-et-Tobago.

d'échanger leurs données d'expérience, et d'aider les Sociétés nationales dans leurs efforts visant à mettre en œuvre la résolution 1.

Le CICR a préparé un projet de résolution et un plan d'action pour examen lors du Conseil des Délégués de 2013. Ces documents visent à aider les composantes du Mouvement qui le souhaitent à envisager des activités pour progresser dans la réalisation des objectifs de la résolution 1. Ils ont été d'abord présentés et discutés lors de l'atelier des Sociétés nationales qui a eu lieu au Japon en mai 2013, puis envoyés à l'ensemble des Sociétés nationales pour commentaire début juin.

En approuvant le projet de résolution, le Conseil des Délégués adoptera un plan d'action quadriennal sur la mise en œuvre de la résolution 1 de 2011. Le plan d'action est, pour l'essentiel, un guide qui recense une série d'activités que les Sociétés nationales peuvent entreprendre pour mieux faire connaître la position et les vues du Mouvement sur les armes nucléaires. Bon nombre des activités figurant dans le guide ont été discutées au cours des ateliers des Sociétés nationales en Autriche et au Japon.

Il est important de noter que ni la résolution ni le plan d'action ne requièrent la participation d'une composante du Mouvement à une activité particulière. Le plan d'action, en particulier, reconnaît que dans le cadre de la mise en œuvre la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2011, les Sociétés nationales sont libres de prendre en considération les contextes sociaux et politiques spécifiques dans lesquels ils travaillent.

Une période de quatre ans a été prévue pour la mise en œuvre du plan d'action, afin que les Sociétés nationales disposent de suffisamment de temps pour entreprendre toutes les activités qu'elles jugeront appropriées tout en s'assurant que le plan d'action reste pertinent dans un contexte multilatéral plus vaste. Au fil du temps, certaines actions pourront perdre en pertinence, tandis que d'autres deviendront nécessaires, en fonction de l'évolution des travaux menés au niveau international sur les armes nucléaires.